

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**08 août 2022**

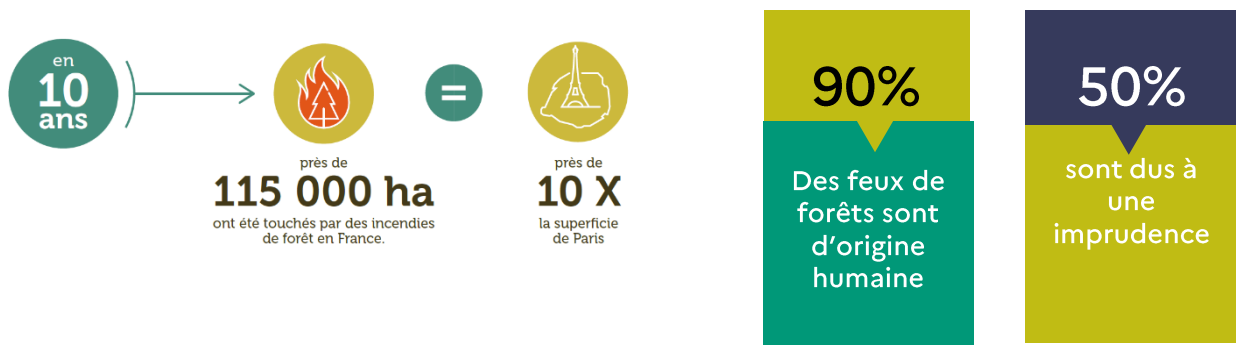
## Risque incendie

Les conditions d'aggravation des sécheresses présentes dans en Loir-et-Cher, conjuguées à des températures supérieures aux normales saisonnières, rendent la végétation forestière très inflammable. La vigilance de chacun et le respect des principes de prudence vis-à-vis du risque incendie sont indispensables.

**Considérant le risque actuel d'incendie, toutes les routes forestières en forêts domaniales de Loir-et-Cher habituellement ouvertes à la circulation sont fermées à partir du lundi 08 août. La décision est prise pour une durée indéfinie, jusqu'à ce que les conditions s'améliorent.**

**L'accès des véhicules à moteur est interdit sur l'ensemble des massifs domaniaux durant cette période. Les travaux forestiers sont autorisés le matin jusqu'à 13h, sous réserve d'évolution des conditions.**

90% des feux sont d'origine humaine et 50% sont dus à une imprudence.  
L'ONF rappelle l'importance de respecter à la lettre les consignes en période de risque.



Les feux de forêt sont souvent provoqués par des négligences. Dangereux pour les promeneurs et les riverains, le feu détruit aussi la forêt et les animaux. Si la végétation se réinstalle après un incendie, plusieurs décennies sont nécessaires pour que la biodiversité se rétablisse. Des feux trop rapprochés engendrent une dégradation irréversible du milieu. Le risque incendie est évalué chaque jour par Météo-France sur un site à l'attention des professionnels. Durant toute la période de risque, l'ONF organise des tournées pour sensibiliser le public aux gestes à respecter.

### Dès le printemps, le risque feux est bien réel

Le public n'a pas toujours en tête que le risque incendie peut-être avérer dès les premiers beaux jours. Avec le changement climatique, le printemps devient aussi une période sensible.

« On constate souvent lors des tournées de surveillance réalisées par les forestiers de l'ONF, la méconnaissance du public sur le risque de faire un feu en forêt. Chaque année, nous devons rappeler des mesures de prudence élémentaires. Chaque citoyen doit donc être acteur de la prévention, avec des précautions simples et des comportements responsables. Cela passe par une connaissance des dangers, des interdits et des obligations. » explique Christophe Poupat, directeur de l'ONF Val de Loire.

### NE PAS JOUER AVEC LE FEU

La première cause d'incendie est d'origine humaine, pourtant des réflexes simples permettent d'éviter que la forêt ne s'embrase. En France, 5.000 départs de feu surviennent chaque année. L'homme en est à l'origine dans neuf cas sur dix.

- ✓ ne pas fumer et jeter les mégots en forêt ou à proximité des massifs forestiers
- ✓ ne pas allumer de feux et barbecues aux abords des forêts.
- ✓ Je stationne toujours de façon à ne pas gêner les secours
- ✓ témoin d'un début d'incendie, donner l'alerte par le 112 ou le 18 en précisant le mieux possible la localisation.



**Le saviez-vous ? La voiture peut aussi être à l'origine des incendies !**

Le pot catalytique du véhicule très chaud, peut provoquer un incendie. Il faut donc éviter de stationner sur les zones herbeuses.

### Pour les riverains de la forêt

- ✓ nettoyer aux abords de son habitation et pratiquer le débroussaillage
- ✓ sur son terrain et surtout à proximité des forêts
- ✓ ne pas brûler de végétaux et n'allumer des barbecues que dans des conditions de sécurité optimum.

### Le bois mort et le risque incendie

Une forêt n'est pas un parc. Les branches, la végétation sèche est utile pour les sols. Leurs décompositions permettent d'enrichir l'humus en minéraux essentiels à la croissance des végétaux. De plus, les bois morts abritent 25% de la biodiversité d'une forêt. Le respect des consignes de prévention contre le feu est donc primordial pour préserver l'équilibre fragile du cycle de la vie en forêt.

### La forêt nous protège... Ensemble, protégeons-là !



<https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+30::tous-promeneurs-citoyens.html>

### Vos contacts PRESSE

Jean-Luc Edon – 06 71 72 04 23 – [jean-luc.edon@onf.fr](mailto:jean-luc.edon@onf.fr)

Alexandra Mathy – 06 18 81 40 44 – [alexandra.mathy@onf.fr](mailto:alexandra.mathy@onf.fr)



**Direction Territoriale CENTRE – OUEST AQUITAINE**  
**Agence Val de Loire**

**Le Directeur de l'Agence Val de Loire**

Vu le Code Forestier, notamment ses articles L221-1, L221-2, L221-3 puis D221-2.

Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2013 portant réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules sur les routes forestières du domaine privé de l'Etat ouvertes à la circulation publique dans le département du loir et cher,

Considérant les conditions de sécheresse présentes sur le département du Loir et Cher, conjuguées à des températures supérieures aux normales saisonnières, conditions rendant la végétation forestière très inflammable ;

Considérant le risque actuel d'incendie en forêt,

**DÉCIDE,**

**Article 1<sup>er</sup>:**

**A compter du LUNDI 8 AOUT 2022, durant toute la période de sensibilité aux risques d'incendie en forêt, l'accès des véhicules à moteur sur l'ensemble des routes forestières des forêts domaniales du Loir et Cher, est strictement interdit.**

La présente décision sera mise en œuvre par la pose d'une signalisation temporaire adaptée.

**Article 2 :**

Cette disposition est valable de jour comme de nuit.

Cette interdiction sera levée par décision du Directeur de l'agence de l'ONF lorsque la sensibilité aux risques d'incendie en forêt le permettra.

**Article 3 :**

Toute contravention à la présente décision sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Loir et Cher (service Interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile)
- Mesdames et Messieurs les Maires concernés,
- M. le Commandant du SDIS du Loir et Cher,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie du Loir et Cher,
- M. le Chef du Service Départemental de l'OFB

Fait à Boigny sur Bionne, le 8 août 2022,  
le Directeur de l'agence val de Loire,

Christophe POUPAT